



**Commission de la coopération  
transfrontalière et décentralisée**

**2113 - Coopération transfrontalière**

**Bourses service civique en  
Allemagne - Projet Jazz en frontière**

**Rapport n° CP/2014/784**

**Service gestionnaire :**

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer un soutien financier :

- à 4 jeunes Bas-rhinois dans le cadre du dispositif Bourse Service Civique en Allemagne,
- au projet Jazz en frontière mis en oeuvre par le Relais culturel de Wissembourg.

**1) Dispositif Bourse Service civique en Allemagne**

Lors de sa session plénière du 26 mai 2014, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé la mise en place d'un dispositif visant à faciliter l'accès des jeunes Bas-rhinois au service civique allemand et leur départ en mission. Ce dispositif prévoit l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches afin de trouver une mission, et une fois qu'ils sont sur place, un soutien financier sous forme d'une bourse de 400 € à caractère unique permettant de faire face aux coûts liés au départ en Allemagne.

Dans ce cadre, 4 demandes sont proposées au tableau annexé au rapport. En cas d'accord, l'engagement global du Département s'élèverait à 1 600€.

**2) Projet Jazz en frontière mis en oeuvre par le Relais culturel de Wissembourg**

Le Relais Culturel de Wissembourg (RCW) œuvre depuis le début des années 1980 à l'animation culturelle et artistique de Wissembourg et de sa région, et assure chaque saison une programmation de spectacles vivants de qualité. L'association met en place des actions de développement culturel en cohérence avec le territoire et garantit l'interface avec les acteurs culturels locaux dans le cadre de projets à caractère culturel et artistique. La particularité géographique du lieu d'implantation a mené le RCW à développer ses missions dans le proche territoire allemand (Palatinat du Sud).

*Jazz en frontière* est un projet programmé par l'association en 2015, en partenariat avec le Jazz Freunde de Dahn et le Big Band de Bad Bergzabern :

- masters class franco-allemandes animées par des artistes français et allemands ;
- festival transfrontalier Jazz d'Hiver organisé en janvier 2015 (3 jours de concerts à Dahn, Bad Bergzabern et Wissembourg) ;
- bœufs Jazz franco-allemands ;
- enfin plus généralement, les concerts programmés feront l'objet d'une communication en bilingue, diffusée sur les deux territoires ; les groupes programmés seront issus des deux pays.

Les dépenses prévisionnelles du projet s'élèvent à 41.240 €.

Il est proposé à la commission permanente de soutenir le projet à hauteur de 4.300 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
19569	65-6574-041	65 554,00 €	10 149,31 €	4 300,00 €
39003	65-6513-041	4 000,00 €	4 000,00 €	1 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :*

*- d'attribuer 4 bourses d'un montant total de 1 600 € (400 € par bourse) à 4 jeunes Bas-Rhinois figurant à l'annexe jointe à la présente délibération, au titre du dispositif Bourse Service Civique en Allemagne, et d'autoriser le versement de celles-ci. L'aide accordée fera l'objet d'un versement sous réserve de présentation des justificatifs requis figurant au guide des aides ;*

*- d'attribuer, conformément au tableau annexé à la présente délibération, une subvention de 4.300 € au Relais culturel de Wissembourg pour le projet Jazz en frontière et d'autoriser le versement de celle-ci, par dérogation au règlement financier, dès l'accord notifié par courrier postal (l'aide accordée pourra faire l'objet d'un reversement calculé au prorata des dépenses non conformes à l'objet de la subvention et/ou non réalisées au regard du budget prévisionnel) ;*

*- d'approuver la convention financière relative au projet Jazz en frontière, jointe à la présente délibération, et d'en autoriser la signature par le président du Conseil Général.*

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL